

## TEMPS DE MIDI PAYANTS

# « Des enfants dînent derrière les grilles »

## Des parents n'arrivent plus à payer les garderies de midi

**● Pas tous égaux à la cantine. La Ligue des familles regrette que certaines écoles fassent payer la garderie du temps de midi, même sans repas. « Injuste » dit la directrice des études Delphine Chabbert. Mais légal.**

Ghizlaine a 43 ans, elle vit à Forest depuis 1999. Son mari est sans revenu, elle ne travaille pas. Ils ont 4 enfants dont trois scolarisés : une petite fille en 3<sup>e</sup> maternelle, un garçon en 1<sup>er</sup> primaire et un autre en 2<sup>e</sup> primaire. Souriante, elle nous accueille dans son petit appartement, au 3<sup>e</sup> étage. Elle nous explique comment elle a du mal à nouer les deux bouts, notamment au niveau des frais scolaires. Ses enfants fréquentent l'enseignement libre. Le temps de midi est payant, 0,70 euro avec un potage et la garderie jusqu'à 18 heures aussi : 1,25 euro par jour. Parce qu'elle a trois enfants, les tarifs sont réduits de 50 % : « Mais c'est difficile de payer tous les mois. Je ne sais pas les mettre à la garderie le mercredi après-midi parce que c'est 3,2 euros, nous dit-elle. Je ne fais pas ça pour m'en débarrasser mais mes enfants adorent la garderie, ils peuvent jouer avec les autres. Ils doivent se dépenser. Les garder dans l'appartement ? C'est le cas le mercredi et le week-end. Mais ils n'ont pas d'espace. On va bien à la plaine de jeux mais si j'avais les moyens, la garderie est la meilleure solution. Aussi pour leur intégration ».

### DE LA DISCRIMINATION

Hélène Eggen et Sébastien Hertsens sont travailleurs sociaux de rue pour Dynamo, un service d'aide aux jeunes en milieu ouvert (AMO). Ils connaissent ce problème : « On a des cas extrêmes mais vécus, explique Sébastien Hertsens. On sait qu'une maman ne sait pas payer la garderie, les enfants rentrent alors chez eux... et ne retournent pas toujours à l'école l'après-midi. On sait aussi que des enfants ont des mots en rouge dans le journal de classe si les garderies ne sont pas payées. On a même appris que dans une école, la liste des mauvais payeurs avait été affichée. Ce n'est pas cela l'insertion ».

La Ligue des familles va dans le même sens. Avant les élections, elle a sensibilisé les partis à la réorganisation du temps passé à l'école : « Parce qu'avec le système actuel, on sait que des enfants mangent derrière les grilles des écoles. Notre projet existe, il faut faire une école du 21<sup>e</sup> siècle » poursuit Delphine Chabbert « avec au moins deux heures de temps de midi et des cours qui se donnent ensuite de 14 heures 30 à 17 heures. Les études le prouvent, les enfants sont plus réceptifs à ce moment-là ». Il reste du chemin. Tant les différences sont grandes. À

Comblain-au-Pont, à l'école communale, le temps de midi est gratuit : « Et nous proposons gratuitement du potage, du lait, du cacao » explique la directrice Valérie Flagothier.

À Forest, dans l'enseignement communal, le temps de midi est facturé à 0,25 euro pour le potage par jour, la garderie coûte 13,50 euros par mois et la garderie du mercredi, 5,50 euros par mois. Et c'est tout à fait légal puisque considéré comme accueil extrascolaire. Certes, l'échevine de l'instruction publique et de la petite enfance, Françoise Père aurait préféré la gratuité mais c'est mission impossible. Au point que les mauvais payeurs se verront imposer une pénalité : « Nous avons 6 écoles ordinaires et deux écoles d'enseignement spécialisé. Nous sommes une commune en difficulté et nous n'avons pas d'autre choix, explique Françoise Père. Ce n'a pas été simple à instaurer mais je crois que toutes les communes bruxelloises pratiquent de la sorte ».

Côté tarif, c'est l'école qui décide, selon les subsides qu'elle reçoit ou pas. L'école gratuite pour tous, y a encore du chemin... ■

M.S.P.

## D'UNE ÉCOLE À L'AUTRE

### Ici, tout est gratuit même pour le libre...

Pas de règle en la matière, on vous le disait. Pas de tarif non plus. chaque école « impose » ses prix. Au grand regret de la Ligue des Familles.

À Anthisnes, dans le Condroz hutois, l'ASBL l'Éveil chapeauté par la commune, prend en charge gratuitement les enfants des écoles communales (4 implantations) ainsi que ceux de

l'école libre.

Ce qui représente plus de 350 enfants : « Tous les jours dès 7 heures et après l'école, de 15 heures 30 à 18 heures. Idem pour le temps de midi, c'est entièrement gratuit », explique l'échevin de l'enseignement, Toni Pelosato. Seules exceptions, la prise en charge et les activités du mercredi

après-midi sont payantes : 4 euros par enfant (2 euros pour le second).

Qui paye ? « Nous recevons des subsides du Fonds des équipements et de services collectifs et la commune investit en outre 25.000 euros par an. Ce qui nous permet d'engager 16 personnes ». ■

M. SP.